

COMMUNIQUE

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les **titulaires du baccalauréat deuxième partie, session de juillet 2017, âgés de 23 ans au plus**, et désireux de poursuivre leurs études supérieures au Maroc, qu'ils peuvent déposer leurs dossiers de candidature à la Direction des Bourses et Stages (DBS).

Pour être éligibles, les titulaires du baccalauréat deuxième partie, session de juillet 2017, doivent avoir obtenu la mention « Bien » et « Très Bien ». Les domaines d'études concernés par cette offre ainsi que la liste des établissements publics marocains d'enseignement supérieur sont à consulter sur le site web : <http://www.amci.ma>

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes non légalisées :

une copie de l'acte de naissance ;
une copie du certificat de nationalité ;
une copie du relevé de notes du bac I ;
une copie du relevé de notes du bac II ;
une lettre de motivation.

S'agissant des candidates et candidats de l'intérieur du pays, les dossiers transmis par fax ou scannés sont recevables. Le nombre de places étant limité, seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqués.

Les dossiers seront reçus du jeudi 10 au lundi 14 Août 2017.

Prof. Octave Nicoué K. BROOHM